

SONDAGE SECTEUR DE LA RÉMUNÉRATION

GUIDE DE L'UTILISATEUR

mars, 2002



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Table des matières

1.0	Introduction	<u>5</u>
2.0	Contexte	<u>7</u>
3.0	Objectifs	<u>9</u>
4.0	Concepts et définitions	<u>11</u>
4.1	Concepts et définitions du Sondage Secteur de la rémunération	<u>11</u>
5.0	Méthodologie de l'enquête	<u>13</u>
5.1	Couverture de la population	<u>13</u>
5.2	Taille de la population	<u>14</u>
5.2.1	Nombre de questionnaires par province	<u>15</u>
5.2.2	Nombre de questionnaires par ministères / organismes	<u>15</u>
6.0	Collecte des données	<u>19</u>
6.1	Conception du questionnaire	<u>19</u>
6.2	Collecte	<u>19</u>
6.3	Suivi de la collecte	<u>20</u>
7.0	Traitement des données	<u>21</u>
7.1	Imagerie des questionnaires	<u>21</u>
7.2	Vérification	<u>21</u>
7.3	Pondération	<u>21</u>
7.4	Suppression de renseignements confidentiels	<u>22</u>
8.0	Qualité des données	<u>25</u>
8.1	Taux de réponse	<u>25</u>
8.2	Erreurs d'échantillonnage et non dues à l'échantillonnage	<u>26</u>
8.2.1	Non-réponses	<u>26</u>
9.0	Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion de données	<u>27</u>
9.1	Lignes directrices sur la pondération d'un échantillon pour une totalisation	<u>27</u>
9.1.1	Définition de type d'estimation : catégoriques	<u>27</u>
9.1.2	Totalisation d'estimations catégoriques	<u>28</u>
10.0	Questionnaire	<u>29</u>
11.0	Disposition d'enregistrement avec fréquences univariés	<u>39</u>

1.0 Introduction

Statistique Canada a mené le Sondage Secteur de la rémunération du 26 septembre au 26 octobre 2001 avec l'appui et la collaboration du Secrétariat de la Collectivité des Ressources Humaines (SCRH) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le présent manuel a été produit pour faciliter la manipulation du fichier de microdonnées sur les résultats de l'enquête.

Toute question au sujet de l'ensemble de données ou de son utilisation devrait être adressée à :

Statistique Canada

Services aux clients
Division des enquêtes spéciales
Téléphone : (613) 951-7355 ou 1-888-297-7355
Télécopieur : (613) 951-3012
Courriel : des@statcan.ca

Ghysline Forget
Division des enquêtes spéciales, Statistique Canada
5e étage, Immeuble Jean-Talon
Parc Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone : (613) 951-9791
Télécopieur : (613) 951-0562
Courriel : forgmhy@statcan.ca

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Diane Dinelle
Secrétariat de la collectivité des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
10e étage
280, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 946-6209
Télécopieur : (613) 952-0701
Courriel : Dinelle.Diane@tbs.sct.gc.ca

2.0 Contexte

Le sondage de 1999 auprès des fonctionnaires fédéraux nous a donné une vue d'ensemble des employés de la fonction publique, mais il a été impossible d'en extraire des données propres à la collectivité de la rémunération sur la base du groupe professionnel des répondants.

Pour obtenir des données fiables permettant de comprendre les caractéristiques démographiques de cette collectivité dans toute la fonction publique fédérale, les responsables du projet de modernisation de la fonction rémunération du Secrétariat de la Collectivité des Ressources Humaines (SCRH) ont mandaté Statistique Canada pour la tenue d'une enquête.

3.0 Objectifs

Ce sondage a pour but d'obtenir un profil actuel des membres appartenant à la collectivité de la rémunération faisant partie de la collectivité des Ressources Humaines de la fonction publique fédérale. Les résultats obtenus permettront au SCRH de renouveler les programmes de recrutement, de formation et de développement pour cette collectivité de façon à ce que ces programmes reposent sur des données courantes.

4.0 Concepts et définitions

Le chapitre qui suit renferme un aperçu des concepts et des définitions utilisés dans le cadre du Sondage Secteur de la rémunération.

4.1 Concepts et définitions du Sondage Secteur de la rémunération

Le sondage visait les employés dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et membres du groupe de la rémunération, d'après la définition qui se trouve à la partie I et II de l'annexe 1 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

Nous avons ajouté des définitions au questionnaire pour s'assurer que les répondants interprètent les expressions de la même façon.

Il s'agissait des définitions suivantes:

Autochtone: Un Autochtone est un Indien de l'Amérique du Nord ou une personne membre d'une première nation, un Métis ou un Inuit. Les termes << Indiens de l'Amérique de Nord >> et << membres d'une première nation >> incluent les Indiens inscrits, les Indiens des traités et les Indiens non inscrits.

Personne handicapée: Une personne handicapée est une personne qui a une déficience durable ou récurrente soit de sa capacité physique, mentale ou sensorielle, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et :

- (a) considère qu'elle a des aptitudes réduites pour exercer un emploi;
- (b) pense qu'elle risque d'être classée dans cette catégorie par son employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience.

La présente définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

Minorité visible: Un membre d'une minorité visible au Canada est une personne (autre qu'un Autochtone) qui n'a pas la peau blanche, peu importe le lieu de sa naissance.

5.0 Méthodologie de l'enquête

5.1 Couverture de la population

Il s'agit d'une enquête par recensement, c'est-à-dire que tous les fonctionnaires dans les ministères et organismes couverts par l'annexe 1, partie I et partie II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* et membres appartenant au groupe de la rémunération de la collectivité des Ressources Humaines faisaient partie de la population cible et ont été invités à remplir le questionnaire.

Les ministères et organismes participants figurent ci-dessous :

ACO - Agence de promotion économique du Canada Atlantique
AGR - Agriculture et Agro-alimentaire Canada
APT - Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs
ARC - Archives nationales du Canada
ATN - Office des transports du Canada
AUD - Bureau du Vérificateur général du Canada
BCO - Tribunal canadien du commerce extérieur
CAP - Agence Parcs Canada
CEO - Bureau du Directeur général des élections
CFC - Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
CIC - Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes
CIO - Bureau d'information du Canada
CLD - Commission du droit du Canada
CLR - Conseil canadien des relations industrielles
CMG - Centre canadien de gestion du développement
COL - Bureau du commissaire aux langues officielles
COP - Commission du droit d'auteur
CRI - Instituts de recherche en santé du Canada
CSA - Agence spatiale canadienne
CSE - Centre de la sécurité des télécommunications
CSI - Service canadien du renseignement de sécurité
CSN - Commission canadienne de sûreté nucléaire
CST - Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne
CSW - Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme
DFO - Ministère des Pêches et Océans
DND - Ministère de la Défense nationale
DOE - Ministère de l'Environnement
DUS - Ministère de l'Industrie
DVA - Ministère des Affaires des anciens combattants
EAA - Agence canadienne d'évaluation environnementale
ENR - Office national de l'énergie
EXT - Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
FCT - Greffe de la Cour fédérale canadienne de l'impôt
FIN/TBD - Ministère des Finances / Secrétariat du Conseil du Trésor
FJA - Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale
FRD - Développement économique Canada pour les régions du Québec

GGG - Bureau du secrétaire du Gouverneur général
HRC - Commission canadienne des droits de la personne
IAN - Ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien
ICA - Agence canadienne d'inspection des aliments
IDA - Agence canadienne de développement international
IJC - Commission mixte internationale
IMC - Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada
IOG - Pétrole et gaz des indiens Canada
IPC - Commissariat à l'information et à la protection de la vie privé
IRB - Commissariat de l'immigration et du statut de réfugié
JUS - Ministère de la Justice
MOT - Ministère des Transports
NAR - Agence des douanes et de revenu du Canada
NCC - Commission de la capitale nationale
NEE - Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
NFB - Office national du film du Canada
NLI - Bibliothèque nationale du Canada
NPB - Commission nationale des libérations conditionnelles
NRC - Conseil national de recherches Canada
NSE - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
PCH - Ministère du Patrimoine canadien
PCO - Bureau du Conseil privé
PEN - Service correctionnel du Canada
POL - Commission canadienne des affaires polaires
PPT - Bureau des Passeports
PSC - Commission de la fonction publique.
PTP - Tribunal canadien des droits de la personne
RCM - Gendarmerie royale du Canada (Personnel civil)
REA - Administration du rétablissement agricole des Prairies
REH - Ministère du Développement des ressources humaines
RSN - Ministère des Ressources naturelles
RTC - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
SHC - Ministère de la Santé
SIF - Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada
SIR - Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité
SOL - Solliciteur général du Canada
SRB - Commission des relations de travail dans la fonction publique
SSH - Conseil de recherches en sciences humaines et sociales
STC - Statistique Canada
SUC - Cour suprême du Canada
SVC - Ministère des Travaux Publics et des Services gouvernementaux
SYT - Opérations des enquêtes statistiques
TCC - Greffe de la Cour canadienne de l'impôt
TSB - Bureau canadien d'enquête sur les accidents de Transport et de la sécurité des transports
WCO - Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest

5.2 Taille de la population

La base de la population a été dénombrée par l'entremise du SCRH. En août 2001, le SCRH a envoyé une note à tous les gestionnaires régionaux / locaux en rémunération à l'intérieur des ministères et organismes afin d'obtenir le nombre de questionnaires requis par ceux-ci pour couvrir tous les secteurs. Le questionnaire devait être complété par chaque employé donnant un service de paie et d'avantages sociaux au sein de la fonction publique fédérale.

5.2.1 Nombre de questionnaires par province

Le tableau qui suit montre le nombre de questionnaires postés par province.

Province	Nombre de questionnaires
Terre-Neuve-et-Labrador	34
Île-du-Prince-Édouard	31
Nouvelle-Écosse	142
Nouveau-Brunswick	48
Québec	516
Ontario	1076
Manitoba	109
Saskatchewan	76
Alberta	109
Colombie-Britannique	205
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	3
Yukon	5
CANADA	2354

5.2.2 Nombre de questionnaires par ministères / organismes

Le tableau qui suit montre le nombre de questionnaires demandés par ministères / organismes. Cependant, ces chiffres ne représentent pas nécessairement les nombres réels d'employés en rémunération qui ont reçu le questionnaire dans les ministères \ organismes et région. Par exemple, aucun envoi postal ne fût fait directement pour le ministère des Ressources naturelles tel que définit à Q1.

Sondage Secteur de la rémunération - Guide de l'utilisateur

Ministères / organismes	Nombre de questionnaires
ACO - Agence de promotion économique du Canada Atlantique	5
AGR - Agriculture et Agro-alimentaire Canada	66
APT - Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs	
ARC - Archives nationales du Canada	6
ATN - Office des transports du Canada	3
AUD - Bureau du Vérificateur général du Canada	6
BCO - Tribunal canadien du commerce extérieur	2
CAP - Agence Parcs Canada	44
CEO -Bureau du Directeur général des élections	5
CFC - Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	4
CIC - Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	1
CIO - Bureau d'information du Canada	
CLD - Commission du droit du Canada	
CLR - Conseil canadien des relations industrielles	
CMG - Centre canadien de gestion du développement	
COL - Bureau du commissaire aux langues officielles	1
COP - Commission du droit d'auteur	
CRI - Instituts de recherche en santé du Canada	3
CSA - Agence spatiale canadienne	5
CSE - Centre de la sécurité des télécommunications	4
CSI - Service canadien du renseignement de sécurité	6
CSN - Commission canadienne de sûreté nucléaire	4
CST - Secrétariat de l'ALENA - Section canadienne	1
CSW - Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	1
DFO - Ministère des Pêches et Océans	85
DND - Ministère de la Défense nationale	189
DOE - Ministère de l'Environnement	48
DUS - Ministère de l'Industrie	41
DVA - Ministère des Affaires des anciens combattants	41
EAA - Agence canadienne d'évaluation environnementale	
ENR - Office national de l'énergie	4
EXT - Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	28
FCT - Greffe de la Cour fédérale canadienne de l'impôt	3
FIN/TBD - Ministère des Finances / Secrétariat du Conseil du Trésor	12
FJA - Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	4
FRD - Développement économique Canada pour les régions du Québec	2
GGG - Bureau du secrétaire du Gouverneur général	4
HRC - Commission canadienne des droits de la personne	2
IAN - Ministère des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien	43
ICA - Agence canadienne d'inspection des aliments	37
IDA - Agence canadienne de développement international	10
IJC - Commission mixte internationale	1
IMC - Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada	40
IOG - Pétrole et gaz des indiens Canada	
IPC - Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée	1
IRB - Commissariat de l'immigration et du statut de réfugié	15
JUS - Ministère de la Justice	40
MOT - Ministère des Transports	35

Sondage Secteur de la rémunération - Guide de l'utilisateur

NAR - Agence des douanes et de revenu du Canada	551
NCC - Commission de la capitale nationale	3
NEE - Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	
NFB - Office national du film du Canada	5
NLI - Bibliothèque nationale du Canada	
NPB - Commission nationale des libérations conditionnelles	2
NRC - Conseil national de recherches Canada	20
NSE - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	
PCH - Ministère du Patrimoine canadien	17
PCO - Bureau du Conseil privé	12
PEN - Service correctionnel du Canada	90
POL - Commission canadienne des affaires polaires	
PPT - Bureau des Passeports	6
PSC - Commission de la fonction publique.	15
PTP - Tribunal canadien des droits de la personne	
RCM - Gendarmerie royale du Canada (Personnel civil)	154
REA - Administration du rétablissement agricole des Prairies	6
REH - Ministère du Développement des ressources humaines	309
RSN - Ministère des Ressources naturelles	
RTC - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	
SHC - Ministère de la Santé	84
SIF - Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada	3
SIR - Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité	
SOL - Solliciteur général du Canada	1
SRB - Commission des relations de travail dans la fonction publique	1
SSH - Conseil de recherches en sciences humaines et sociales	3
STC - Statistique Canada	80
SUC - Cour suprême du Canada	1
SVC - Ministère des Travaux Publics et des Services gouvernementaux	123
SYT - Opérations des enquêtes statistiques	
TCC - Greffe de la Cour canadienne de l'impôt	2
TSB - Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	3
WCO - Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest	2
Autre	9
TOTAL	2354

6.0 Collecte des données

6.1 Conception du questionnaire

Le contenu du questionnaire a été défini avec le soutien des membres du SCRH. Ils se sont inspirés du questionnaire de l'enquête menée par Statistique Canada auprès des employés fédéraux, ainsi que du questionnaire utilisé l'année précédente pour une étude démographique auprès du groupe de la gestion du personnel de la collectivité des ressources humaines.

La version provisoire du questionnaire a été soumise à l'approbation des membres de l'Association des Gestionnaires en Rémunération. Leurs commentaires ont été intégrés au questionnaire et la maquette définitive a été déterminée. La version définitive a été présentée au SCRH, qui l'a approuvée.

6.2 Collecte

Les questionnaires ont été envoyés par la poste à chacun des gestionnaires régionaux / locaux en rémunération. Chaque envoi fait aux gestionnaires, comprenait une lettre d'introduction, le nombre de questionnaires demandés ainsi que des enveloppes de retour pré-affranchies.

Chaque gestionnaire était responsable de faire distribuer le questionnaire aux membres de leurs personnels travaillant dans le domaine de la rémunération ainsi qu'à les encourager à le remplir et à le retourner dans les semaines suivantes.

Après un premier envoi de 2 130 questionnaires, des demandes supplémentaires pour 224 questionnaires furent reçues (pour un total de 2 354). Des questionnaires additionnels ont été envoyés et la période de collecte initiale prévue a été prolongée. La collecte eut lieu du 26 septembre au 26 octobre 2001. Au total 1 509 questionnaires furent reçus, ce qui se traduit par un taux de réponse de 64%.

Il convient de noter que le nombre de questionnaires envoyé ne reflète pas le nombre de personnes dans la population et par le fait même le taux de réponse doit être considéré avec réserve. En effet, quelques personnes ont demandé des copies multiples de questionnaires, alors que d'autres ont mentionné qu'ils croyaient que le questionnaire ne s'adressait qu'au personnel de gestion. De plus, il est possible que des personnes hors-champ aient reçu un questionnaire. Mais dans l'ensemble, on estime que cette situation a peu ou pas d'effet sur les résultats de l'enquête.

Le chapitre 8 (Qualité des données) renferme des renseignements plus détaillés sur les taux de réponse.

6.3 Suivi de la collecte

Trois rappels par courrier électronique furent faits au cours de la période de collecte. Au cours de ces rappels, nous avons demandé aux gestionnaires régionaux / locaux en rémunération de compléter le sondage si ce n'était déjà fait ainsi que de rappeler à leurs employés en rémunération l'existence du sondage et de les prier de retourner le questionnaire le plus tôt possible.

Les questionnaires reçus ont été regroupés en lots de 25 en préparation pour l'imagerie. Le nombre de questionnaires a été saisi et des rapports périodiques ont été envoyés au SCRH.

7.0 Traitement des données

Le principal résultat du Sondage Secteur de la rémunération est un fichier de microdonnées « épuré ». Nous présentons dans le présent chapitre un bref résumé des étapes du traitement des données reliées à la production de ce fichier.

Le fichier de microdonnées qui vient d'être diffusé ne renferme que des données au niveau de l'ensemble des ministères \ organismes de la partie I et partie II de l'annexe 1 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* ainsi que de la région de la capitale nationale et des régions à l'extérieur de la capitale nationale. Le présent chapitre fait un bref survol des étapes inhérentes à la production de ce fichier.

7.1 Imagerie des questionnaires

Une vérification manuelle a été effectuée à l'étape de la réception. Comme il était essentiel d'avoir les catégories répondues bien identifiées pour fin d'imagerie, chaque question à l'intérieur des questionnaires a été explorée. Par la suite, l'imagerie des données des 1,509 questionnaires reçus a été effectuée de façon intensive. Cette méthode élimine les erreurs dues à la saisie.

7.2 Vérification

Nous avons eu recours à des règles de vérification afin de repérer les données manquantes, invalides ou incohérentes. Nous avons ajouté un numéro séquentiel aux questionnaires pour les identifier et éliminer toute duplication potentielle. Nous avons passé en revue chaque question afin de vérifier la présence d'un code valide. En l'absence d'un tel code, le code 9 (non déclaré) était attribué. Nous avons également suivi une règle de vérification pour analyser l'enchaînement des réponses aux questions 22, 24, 28 et 30. Les données superflues ont été supprimées à la lumière de ce que laissaient entendre les réponses à ces questions.

De même, quatre types d'incohérence des données ont été corrigés. Dans environ 2% des questionnaires, le groupe d'âge (Q5) en relation avec le nombre d'années d'expériences soit dans le poste actuel (Q17), en rémunération (Q18) ou dans la fonction publique (Q19) ainsi que le groupe d'âge (Q5) en relation avec le nombre d'années anticipés avant la retraite (Q21) ne concordait pas; pour remédier à la situation, nous avons inscrit le code « non déclaré » en réponse à une des deux questions; soit à la question sur le groupe d'âge ou soit à l'autre question.

D'autre part, une vérification a été effectuée afin que la valeur au ministère \ organisme d'appartenance actuelle soit unique. 25 questionnaires avaient des réponses multiples à cette question. Comme il n'y avait pas de relation entre les réponses, un code « non déclaré » a été inscrit en réponse à cette question.

7.3 Pondération

Cette enquête était un recensement, ce qui implique que chaque enregistrement est compté une fois et que chaque enregistrement a un poids égal dans les résultats d'enquête.

Tel que mentionné précédemment, le nombre de questionnaires complétés pour cette enquête ne reflète pas nécessairement le nombre de personnes dans la population. Donc comme la taille exacte de la population n'est pas connue, il n'a pas été possible de faire d'ajustement pour la non-réponse.

Voir la section 9.1 pour connaître les lignes directrices relatives à la totalisation, à l'analyse et à la diffusion.

7.4 Suppression de renseignements confidentiels

Il faut noter que les fichiers de microdonnées à grande diffusion décrits ci-dessus diffèrent sous un certain nombre d'aspects importants des « fichiers principaux », ou des « fichiers-maîtres » de données d'enquêtes que conserve Statistique Canada. Ces différences sont le résultat de mesures prises pour protéger l'anonymat des répondants à un questionnaire d'enquête. Les utilisateurs des données ayant besoin d'avoir accès à de l'information exclue des fichiers de microdonnées peuvent acheter des totalisations spéciales. Les estimations qu'on produira seront communiquées à l'utilisateur des données, sous réserve du respect des lignes directrices pour l'analyse et la diffusion d'information dont le chapitre 9 du présent document fournit un aperçu.

PROVINCE - Suppression d'identificateurs géographiques

Le fichier principal, ou le fichier-maître, de données d'une enquête inclut des identificateurs géographiques explicites pour la région géographique détaillée (17 régions). Il est aussi possible d'obtenir, lorsque les tailles des échantillons le permettent, des estimations pour les grandes régions géographiques (6 régions). Les fichiers de microdonnées à grande diffusion d'enquêtes ne renferment pas d'identificateur inférieur au niveau 'Région de la capitale nationale' et 'Extérieur de la région de la capitale nationale'.

Les mesures suivantes ont été prises pour protéger l'anonymat des répondants.

Variables démographiques supprimées : Un nombre de variables démographiques qui auraient pu être utilisées afin d'identifier les répondants ont été supprimées du fichier. Celles-ci sont :

- Domaine d'étude actuel (Q25)
- Arrangements de travail afin de poursuivre des études (Q26)
- Temps prévu pour compléter le programme d'étude (Q27)

Regroupement de variable: Des variables ont été regroupées afin de réduire les possibilités d'identifier les répondants. Celles-ci sont:

- Les variables Autochtone (Q7), Personne handicapée (Q8) et Minorité visible (Q9) ont été regroupées sous une seule variable – Groupes cibles.

Les fréquences univariées du fichier-maître montrant les données pour toute l'information recueillie est disponible sur demande.

Variables avec les catégories de réponses regroupées:

Des catégories de réponses ont été regroupées afin de minimiser les risques de divulgation. Celles-ci sont:

- Ministère \ organisme d'appartenance actuelle (Q1)
- Région du lieu de travail d'appartenance actuelle (Q2)
- Groupes d'âge (Q5)
- Groupe professionnel de l'emploi actuel (Q10)
- Groupe professionnel de l'emploi précédent (Q11)
- Secteur d'activité (Q12)
- Statut de l'emploi actuel (Q14)
- Arrangements de travail (Q15)
- Nombre d'année dans poste actuel (Q17)
- Nombre d'année en rémunération (Q18)
- Nombre d'année dans la fonction publique (Q19)
- Nombre de ministère différent dans un poste en rémunération (Q20)
- Niveau de scolarité (Q22)
- Domaine d'étude (Q23)
- Cours suivis (à l'intérieur ou à l'extérieur de la fonction publique) (Q29)

Les fréquences univariées du fichier-maître montrant les données pour toute l'information recueillie est disponible sur demande.

Évaluation du risque de divulgation

Afin d'évaluer le risque de divulgation, des tableaux croisés en trois dimensions, à l'intérieur des deux régions géographiques, ont été produits pour toutes combinaisons possibles d'identificateurs indirects (23 variables démographiques). Les comptes de multiplicité, c'est-à-dire le nombre de fois qu'un enregistrement est unique à l'intérieur de ces tableaux à trois dimensions ont été pris.

Au cours de cette analyse, 5 456 tableaux ont été examinés à l'intérieur des deux régions géographiques pour un total de 10 912 tableaux.

Suppressions locales

Des mesures ont été prises sur les 5% des enregistrements les plus touchés par la multiplicité (75 des enregistrements au total). Le compte du nombre de fois qu'une variable faisait partie d'une combinaison unique à trois dimensions a été calculé pour chaque enregistrement. Du moment que la variable avec le compte le plus élevé n'était pas une des deux variables considérées 'non supprimables' (Q5 et Q12), celle-ci était supprimée (c'est-à-dire qu'une valeur 'non déclaré' lui était assignée). Si la variable avec le compte le plus élevé était considérée non supprimable alors la variable avec le compte suivant le plus élevé était choisie pour suppression.

8.0 Qualité des données

Nous avons utilisé les nombres de questionnaire envoyés et reçus pour établir les taux de réponse du Sondage Secteur de la rémunération. Les coordonnées postales des gestionnaires en rémunération qui ont été utilisées pour envoyer les questionnaires renferment des renseignements sur les ministères \ organismes et régions pour des groupes de répondants.

Tel que mentionné, le nombre de questionnaires envoyé ne reflète pas le nombre de personnes dans la population et par le fait même le taux de réponse doit être considéré avec réserve. Mais à défaut de d'autres sources d'information, nous nous sommes fondés sur ces dernières pour établir les taux de réponse selon la région.

8.1 Taux de réponse

Au total 2 354 questionnaires furent postés. La collecte eut lieu du 26 septembre au 26 octobre 2001. 1 509 questionnaires furent reçus, ce qui se traduit par un taux de réponse de 64%.

Le tableau qui suit renferme un résumé des taux de réponse au questionnaire du Sondage Secteur de la rémunération par régions.

Régions	Nombre de questionnaires expédiés	Nombre de questionnaires reçus	Taux de réponse (%)
Atlantique	255	196	76.9
Québec / Ontario	1 592	973	61.1
Prairies	294	201	68.4
Pacifique (inclut les territoires)	213	131	61.5
Région non déclarée	-	8	-
CANADA	2 354	1 509	64.1

Nota: Huit questionnaires reçus ne contenaient pas d'information sur le lieu de travail. Le taux de réponse dans ce tableau prend pour hypothèse que la taille de la population est égale au nombre de questionnaires expédiés.

8.2 Erreurs d'échantillonnage et non dues à l'échantillonnage

Le Sondage Secteur de la rémunération est une enquête par recensement. Il ne peut donc y avoir d'erreur attribuable à la variabilité de l'échantillonnage. Cependant, les erreurs dues à la non-réponse ou les erreurs qui peuvent être commises à presque toutes les étapes du déroulement d'une enquête sont possibles. Les répondants peuvent fournir des renseignements erronés ou encore des erreurs peuvent survenir durant le traitement et la mise en tableaux.

Nous avons employé les méthodes de contrôle et d'assurance de la qualité conformément aux pratiques courantes de Statistique Canada, à chaque étape du cycle de collecte et de traitement, afin de vérifier la qualité des données. Nous avons notamment utilisé des règles de vérification pour déceler les données manquantes, invalides ou incohérentes. Le chapitre 7, Traitement des données, renferme des renseignements détaillés à cet égard.

8.2.1 Non-réponses

Dans bien des enquêtes, la non-réponse totale peut constituer une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage, selon l'importance des différences existant entre les répondants et les non-répondants au chapitre des caractéristiques qui présentent de l'intérêt. La non-réponse totale suppose que l'employé n'a pas participé au sondage.

Nous considérons qu'il s'agissait d'une non-réponse partielle lorsque le répondant n'avait pas répondu à la question ou avait fourni des renseignements qui ne concordaient pas avec les réponses à d'autres questions. La non-réponse partielle était indiquée au moyen du code « non déclaré » dans le fichier de microdonnées.

9.0 Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion de données

Les sections qui suivent renferment un aperçu des lignes directrices que doivent respecter les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou diffusent autrement des données calculées à partir des fichiers de microdonnées d'enquêtes. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs de microdonnées de produire les mêmes chiffres que ceux produits par Statistique Canada ainsi que des chiffres actuellement inédits de façon conforme à ces mêmes lignes directrices établies.

9.1 Lignes directrices sur la pondération d'un échantillon pour une totalisation

Comme le Sondage Secteur de la rémunération était un recensement et qu'il n'y a pas d'erreur d'ajustement pour la non-réponse d'appliqué, on peut considérer les estimations calculées à partir des fichiers de microdonnées représentatives de la population qui a répondu à l'enquête et ces estimations correspondront à celles produites par Statistique Canada.

9.1.1 Définition de type d'estimation : catégoriques

Avant de traiter des modes possibles de totalisation et d'analyse des données du Sondage Secteur de la rémunération, il est utile de décrire le principal type d'estimations ponctuelles des caractéristiques démographiques ou de la population qu'on peut produire à partir du fichier de microdonnées crée pour le Sondage Secteur de la rémunération.

Estimations catégoriques

Les estimations catégoriques sont des estimations du nombre ou du pourcentage de membres de la population visée par l'enquête possédant certaines caractéristiques ou faisant partie d'une catégorie définie. Le nombre d'employés dans le secteur de la rémunération qui prévoit occuper un autre emploi et la proportion de ceux qui prévoit occuper un autre emploi en ressources humaines constituent des exemples de telles estimations. On peut aussi appeler une estimation du nombre de personnes possédant une certaine caractéristique une estimation d'un agrégat.

Exemples de questions catégoriques :

Q : Sur le plan de votre carrière, prévoyez-vous occuper un autre emploi?
R : Oui/Non

Q : Dans quel secteur d'activité?
R : Rémunération/Ressources humaines/Autre domaine

9.1.2 Totalisation d'estimations catégoriques

On peut obtenir des estimations du nombre de gens ayant répondu à l'enquête possédant une certaine caractéristique à partir du fichier de microdonnées du Sondage Secteur de la rémunération en additionnant les fréquences de tous les enregistrements présentant la ou les caractéristiques qui nous intéressent. On obtient des proportions et des rapports de la forme X/Y en :

- a) additionnant les fréquences des enregistrements présentant la caractéristique qui nous intéressent pour le numérateur (X),
- b) additionnant les fréquences des enregistrements présentant la caractéristique qui nous intéressent pour le dénominateur (Y), puis en
- c) divisant l'estimation du numérateur par celle du dénominateur.